

RÉSOLUTION N° 430

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ANALYSE DES COMPÉTENCES
TECHNIQUES DE L'IICA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quatorzième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport présenté à la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil par M. Paul Murphy, en sa qualité de Président de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif,

CONSIDÉRANT:

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/RES. 447 (XXVI-O/06), a établi la procédure à suivre pour la réalisation de l'analyse des compétences techniques de l'IICA;

Que pour la mise en œuvre de cette résolution a été créée la Commission d'orientation, composée de représentants du Costa Rica, du Panama, du Paraguay, de l'Argentine, du Canada, du Belize et du Mexique et dirigée par M. Víctor Villalobos, du Mexique, laquelle a pour mission de guider les travaux de la firme de consultants à qui a été confiée la réalisation de l'évaluation en question;

Qu'après avoir reçu le rapport de situation des consultants (le rapport), le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/RES.462 (XXVII-O/07), a établi la procédure pour assurer le suivi du rapport, laquelle a comporté la tenue de consultations sur ledit rapport avec tous les États membres de l'Institut;

Que les ministres de l'agriculture des États membres n'ont pas disposé du temps suffisant pour examiner le rapport, formuler leurs observations et leurs commentaires et les faire parvenir au Directeur général;

Que les recommandations contenues dans le rapport, après qu'elles auront reçu une évaluation favorable de la part du Directeur général et des pays membres, pourront être

mises en application, à condition qu'elles ne requièrent pas l'adoption de décisions par les organes de direction de l'Institut;

DÉCIDE:

1. De demander au Directeur général d'élaborer et de mettre en application, en tenant compte des observations et les commentaires envoyés par tous les États membres, un plan d'action pour la mise en application des recommandations contenues dans le rapport intitulé Analyse des compétences techniques de l'Institut,
2. De demander au Directeur général de soumettre aux réunions de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion, au dernier trimestre 2007, et à la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action.
3. De proroger le mandat de la Commission d'orientation jusqu'à la tenue de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil en 2009.
4. De demander à la Commission d'orientation de préparer un rapport, avec l'appui de l'équipe de professionnels désignés par le Directeur général, sur les activités exécutées afin de mettre en application les recommandations destinées à renforcer les compétences techniques de l'Institut et sur les résultats obtenus et de le présenter à la Quinzième réunion ordinaire du Conseil qui se tiendra en 2009.